

SÉANCE DE DISCUSSION SUR LA MONDIALISATION

Michelle Falardeau-Ramsay

Volume 11, Number 2, 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100540ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1100540ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Falardeau-Ramsay, M. (1998). SÉANCE DE DISCUSSION SUR LA MONDIALISATION. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 11(2), 133–135. <https://doi.org/10.7202/1100540ar>

SÉANCE DE DISCUSSION SUR LA MONDIALISATION

Par Michelle Falardeau-Ramsay*

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui en qualité de présidente de la séance sur la mondialisation. Je suis doublement ravie, car, cette année, à la Commission canadienne des droits de la personne, nous avons célébré non seulement le 50^e anniversaire de l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*¹ (*Déclaration universelle*), mais notre vingtième anniversaire également.

Nous avons donc eu l'occasion de réfléchir sur l'évolution des droits de la personne depuis les dernières décennies et de faire le point sur tous les progrès accomplis à l'échelle nationale et internationale. Mais, et c'est ce qui importe le plus, nous avons eu l'occasion de parler de nos projets d'avenir, de nous pencher sur les défis de l'an 2000 et de nous demander comment nous pourrions refléter les changements sociaux, économiques et démographiques qui surviennent dans la société.

Certes, les anniversaires ne doivent pas uniquement servir de prétexte pour se féliciter. S'il y a lieu de célébrer les progrès accomplis, nous savons aussi fort bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire pour que l'idéal promu par la *Déclaration universelle* devienne véritablement une réalité pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. À l'échelle internationale, notre pays est reconnu pour l'efficacité et la rigueur de son infrastructure dans le domaine des droits de la personne. Hélas, nous n'avons pas toujours réussi à éliminer totalement l'injustice; le fossé entre les droits acquis et la réalité de la vie quotidienne demeure très grand.

La communauté internationale reconnaît depuis longtemps que les droits de la personne sont indissociables, et que les droits économiques, sociaux et culturels ne peuvent être séparés des droits politiques, des garanties juridiques ou des droits à l'égalité.

Le temps est venu pour nous de faire nôtre le contenu du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*² et de nous concentrer ici même au pays sur des questions qu'on voyait auparavant comme n'intéressant que le tiers-monde.

Nous devons être attentifs aux nombreux changements qui ont cours à l'échelle planétaire, comme la mondialisation croissante et les grands modèles de société qui en découlent, l'évolution de la technologie, la diversité culturelle au sein des populations et le caractère changeant des milieux de travail. La mondialisation ne représente pas en soi une

* Présidente de la Commission canadienne des droits de la personne.

¹ Rés. AG 217 (III), Doc. off. AG NU, 3^e sess., supp. n° 13, Doc. NU A/810 (1948) 71.

² 16 décembre 1966, 993 R.T.N.U. 3, R.T. Can. 1976 n° 47 (entrée en vigueur: 23 mars 1976).

menace pour les droits de la personne, mais les conséquences qui en découlent peuvent soulever des inquiétudes.

Les auteurs de la *Déclaration universelle* souhaitent, de toute évidence, prendre en considération les droits de la personne au moment d'aborder les questions d'ordre économique. Sommes-nous prêts à reprendre le flambeau ou avons-nous décidé que le credo de l'efficacité économique dicterait la façon de gérer notre société?

C'est une question de grande importance. Je crois que nous devons discuter en profondeur du rôle de la législation en matière de droits de la personne et nous doter d'un cadre international qui tienne compte de l'économie mondiale. Nous avons déjà fait publiquement état de nos inquiétudes face à l'héritage économique que nous léguerons aux générations à venir.

Nous devons aussi travailler en vue de léguer à celles-ci un solide héritage en matière de droits de la personne. Si nous ne le faisons pas, je me risquerais à dire que, au fur et à mesure que la mondialisation se poursuivra, les frontières nationales perdront de l'importance, que les gouvernements continueront à réduire leur taille et que, les sociétés multinationales accroissant leur pouvoir et leur influence, les gains obtenus en matière de droits de la personne seront menacés.

Il y a vingt ans, par exemple, l'éducation supérieure était si abordable que peu de Canadiens et Canadiennes ne pouvaient y accéder. Maintenant, nombreuses sont les personnes qui voudraient améliorer leur sort et qui se disent incapables d'assumer le fardeau financier que constitue la poursuite de leurs études. Nous risquons de vivre dans un pays où il existe deux classes de citoyens : ceux qui ont accès à l'éducation supérieure de même qu'au savoir, au pouvoir et à l'influence qui l'accompagnent, et ceux qui en sont exclus.

Et cette exclusion a pour corollaire la pauvreté. Je crains qu'ici même au Canada, nous n'assistions à la naissance d'une société où nous ne serons plus en mesure d'atténuer les effets néfastes des changements économiques, ni d'aider les personnes et les familles à vivre sur un pied d'égalité, ni d'assurer à tous l'égalité des chances.

Au début de ma carrière, j'ai souvent été confrontée au fait d'avoir été l'une des premières avocates au Québec. Je n'ai jamais eu à surmonter d'obstacles majeurs qui m'auraient empêchée de faire le saut dans une profession qui comptait peu de femmes.

Comment les jeunes d'aujourd'hui qui vivent dans la pauvreté peuvent-ils améliorer leur sort et contribuer à l'essor de la société si on leur refuse l'accès à l'éducation?

Les récents événements en Asie et en Europe centrale de l'Est nous rappellent vivement et de façon urgente que les droits économiques, sociaux et culturels sont des droits universels indivisibles et interdépendants.

Dans certains milieux, on favorise le principe selon lequel une saine politique économique ne peut tenir compte des droits de la personne. Je ne suis pas d'accord. Je crois que les récents événements à l'échelle mondiale nous ont fourni l'occasion de mieux

comprendre l'interdépendance et surtout l'équilibre qui existent entre les droits civils et politiques d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part.

Cela est particulièrement important aujourd'hui alors que les discours portant sur les grands principes économiques et sur la façon dont les sociétés devront traiter de la pauvreté abjecte et de la prospérité mondiale croissante, se font de plus en plus nombreux.

Au seuil du nouveau millénaire, nous devons amorcer la discussion sur le genre de société que nous voulons bâtir pour les générations à venir.

Les défis auxquels le monde doit faire face sont de taille. Si nous sommes sérieux en ce qui concerne le droit à la vie, nous devons aussi l'être au sujet du droit à la nourriture, aux soins de santé, à l'éducation et au logement.

Nous devons prendre au sérieux le récent rapport des Nations Unies indiquant que même dans les pays les plus nantis, cent millions de nos concitoyens vivent dans la pauvreté.

Nous réussissons si nous unissons nos forces; si nous reconnaissons l'iniquité d'un monde où les biens des trois individus les plus riches excèdent les ressources financières des quarante-huit pays les moins développés de notre planète.

Je voudrais terminer par cette pensée de Charles Maurras. Il a dit : «[n]i aujourd'hui, ni jamais, la richesse ne suffit à classer un homme, mais aujourd'hui plus que jamais, la pauvreté le déclasse».

Merci.